

Une autre loi prévoyait la prise en charge, par le gouvernement fédéral, des dettes contractées par les provinces avant l'avènement de la Confédération. Cette mesure jetait les bases d'une structure de la dette nationale capable d'absorber les coûts élevés des futures améliorations des transports. Ce n'est donc sans doute pas par hasard qu'il a été question, en mai, des conditions de l'admission de l'Île-du-Prince-Édouard, alors que l'on n'en avait pas parlé en 1867. Au nombre de ces conditions, il y avait, notamment, la garantie de l'établissement d'une liaison par traversier entre l'île et le continent et de la construction d'un chemin de fer, les deux subventionnés par le gouvernement fédéral<sup>3</sup>. La nouvelle province, le dernier agrandissement du Canada vers l'est avant l'admission de Terre-Neuve en 1949, a été admise dans la Confédération durant la première session de la deuxième législature, le 1<sup>er</sup> juillet 1873. L'élection de députés de la nouvelle province devait avoir lieu à l'automne, les députés faisant leur entrée aux Communes à la deuxième session.

Cependant, le débat sur ces mesures, aussi importantes fussent-elles, ne suscitait pas la même attention et la même passion que celui portant sur le scandale du Pacifique. L'étude des allégations au sujet du contrat du chemin de fer s'est amorcée de façon bien inoffensive lorsque le député libéral de Shefford, Lucius S. Huntington, a pris calmement la parole trois semaines après le début de la première session pour donner avis qu'il présenterait une motion portant des accusations contre le gouvernement. Le 2 avril, Huntington a déclaré que le gouvernement s'était lié de manière incorrecte avec sir Hugh Allan et ses associés américains concernant l'octroi du contrat de construction du chemin de fer du Pacifique. Il a proposé la formation d'un comité spécial chargé d'enquêter sur la récente attribution du contrat de construction du chemin de fer du Pacifique à l'entreprise d'Allan. Les accusations, énoncées dans une déclaration de seulement sept paragraphes, n'étaient étayées d'aucunes preuves tangibles. Le gouvernement Macdonald a facilement rejeté la motion de Huntington par une majorité de 31 voix.

Mais l'affaire a suscité des questions au pays et, le 8 avril, Macdonald a proposé l'établissement d'un comité spécial chargé d'examiner les accusations de Huntington et d'en faire rapport. Ce comité devait être formé de cinq députés : John Hillyard Cameron, de Cardwell, J.-G. Blanchet, de Lévis, et James McDonald, de Pictou (pour les Conservateurs), et Edward Blake, de Bruce-Sud, et A.-A. Dorion, de Napierville (pour les Libéraux). Le comité a été habilité à entendre des témoins assermentés en vertu d'une loi sur les serments qui a été dûment adoptée dans les semaines qui ont suivi. Le comité s'est réuni pour la première fois le 5 mai, mais il a décidé de ne rien faire en l'absence de sir Hugh Allan, qui était parti en Angleterre pour recueillir des fonds pour sa société du chemin de fer du Pacifique. Le Parlement a ajourné ses travaux le 23 mai, convenant de se réunir de nouveau le 13 août, date où, selon l'opposition, le comité serait tenu de faire rapport de ses constatations.

À la fin de juin, toutefois, la loi sur les serments a été rejetée par le gouvernement impérial. Les députés ministériels membres du comité, qui formaient la majorité, ont soutenu que, les témoins ne pouvant être assermentés, il était inutile que le comité poursuive ses travaux. Après des débats internes stériles, le comité a décidé de suspendre ses travaux jusqu'à la rentrée parlementaire le 13 août.

La période comprise entre le 23 mai et le 13 août 1873 a été politiquement très mouvementée, l'opposition libérale ayant commencé à dévoiler des preuves matérielles étayant les accusations

---

<sup>3</sup> Pour en savoir plus sur les conditions de l'admission de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération, voir Frank MacKinnon, *The Government of Prince Edward Island*, Toronto, University of Toronto Press, 1951, chap. 6, « Confederation », p. 120-140.